



VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Ville de Valbonne (06)
1 Place de l'Hôtel de Ville
06560 Valbonne

AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Valbonne (06)

Nom du contact : Marilyn LEJEUNE -
Tél : +33 493123141 -
Mail : m.lejeune@ville-valbonne.fr

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir le règlement de consultation

Capacité économique et financière :
Voir le règlement de consultation

Capacités techniques et professionnelles : voir le règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 29 septembre 2025 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : ROUTE DE CANNES - CREATION D'UNE VOIE PIETONNE PAR ENCORBELLEMENT

Classification CPV : 45221113

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché concerne les travaux de CREATION D'UNE PASSERELLE EN ENCORBELLEMENT LE LONG DE LA ROUTE DE CANNES dans la commune de Valbonne Sophia-Antipolis. Lieu principal d'exécution : ROUTE DE CANNES - VALBONNE

Durée du marché (en mois) : 6

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Une visite est obligatoire. Elle sera assurée par le directeur du service voirie, représentant le maître d'ouvrage.

Autres informations complémentaires : POUR PRENDRE RDV : Tel : 04.93.12.31.43 ou par mail à : serviceestechiques@ville-valbonne.fr

Les visites auront lieu du 15 au 18 septembre.

Le RDV devra être pris minimum 72H avant.

Date d'envoi du présent avis : 08 septembre 2025

1314A084

PUBLIEZ VOS ANNONCES
LÉGALES EN LIGNE DEPUIS
NOTRE ESPACE PRO

tribuca.net

CONSULTEZ
LES ANNONCES LÉGALES
publiées en ligne

annonces-legales.tribuca.net/officiel

+ d'infos
04 92 17 55 00

annonceslegales@tribuca.legal

Mairie de Saint Jeannet

« Appel à candidature pour un projet d'installation professionnelle à titre principal ou en agrandissement, en maraîchage ou autre production biologique sur le terrain des Colettes, commune de Saint-Jeannet.

La superficie totale du terrain agricole, proposé pour une exploitation maraîchère ou autre dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales, est de 1,2 ha, composé de terres en restanques. Il sera desservi en eau et en électricité.

Les candidats s'inscriront à la visite collective du terrain agricole, organisée le mercredi 1er octobre 2025 à 10h.

Inscription préalable obligatoire auprès de : responsable.dd@saintjeannet.com

Le document descriptif vous sera alors envoyé en retour de mail.

Clôture des inscriptions : mardi 30 septembre 2025 à midi.

Cette visite est obligatoire pour pouvoir retirer un dossier de candidature. »

1314A102

ENQUETES PUBLIQUES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

1 er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Roure
demande de déclaration d'intérêt général des travaux de réfection et d'entretien de la route forestière de la Clauetta et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE ROURE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Roure, conformément à l'arrêté préfectoral DDTM-SEAFEN N°2025-198, à une enquête publique dans le cadre de l'instruction d'une demande de déclaration d'intérêt général pour la réalisation des travaux de réfection et d'entretien de la route forestière de la Clauetta et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement au profit de la commune de Roure.

Le projet est situé au centre de la commune de Roure, au départ de la route forestière de la Fracha en direction du col de la Clauetta. Il est initié par la commune de Roure, Mairie, Place André Ségur, 06420 Roure. Il s'agit d'un projet de réfection d'une route forestière existante sur des parcelles communales et privées. La route forestière dessert notamment la forêt communale de Roure, dont le mélin fait l'objet d'une gestion sylvicole spécifique et dynamique.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Roure, Place André Ségur, 06420 Roure.

Le dossier de présentation ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés

du lundi 29 septembre 2025 à 10 heures au mercredi 29 octobre 2025 à 16h00 en mairie de Roure, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00;

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique, avec accès gratuit, à la mairie de Roure, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur les sites internet :

- des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Accueil> - onglet Publications/Enquêtes publiques

- de la commune de Roure : <https://roure.fr/>

Toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Roure, Place André Ségur, 06420 Roure, et seront annexées au registre. Ces observations écrites devront parvenir au commissaire-enquêteur avant la date de clôture de l'enquête.

Les observations écrites pourront également être déposées par voie électronique pendant la durée d'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : ddtm-DIGrouforestiere-Roure@alpes-maritimes.gouv.fr

alpes-maritimes.gouv.fr
Ces observations déposées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes.

Monsieur Bernard BARRITAULT a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique conformément à la décision de la présidente du tribunal administratif de Nice n° E2500027/06 du 30 juillet 2025.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Roure selon le calendrier suivant :

- lundi 29 septembre de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

- mercredi 29 octobre de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site des services de l'État dans les Alpes-Maritimes et tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Roure, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et auprès de la présidente du Tribunal Administratif de Nice.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et demander tout information relative au projet auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête :

Direction départementale des territoires et de la mer -Service eau agriculture forêts espaces naturels / Pôle forêts espaces naturels

Centre administratif départemental / Bâtiment Cheiron -147 Boulevard du Mercantour - 06286 Nice Cedex

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique, statuer sur les demandes faisant l'objet de l'enquête publique susvisée.

Fait à Nice le 03/09/2025,
Monsieur le Préfet
des Alpes-Maritimes,
Monsieur Laurent Hottiaux

1314A021



MAIRIE DE PEYMEINADE

AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PEYMEINADE :

Informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Commune de PEYMEINADE en exécution de l'arrêté municipal n° AR2025 en date du 10/09/2025

A une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural - avenue des Termes.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de PEYMEINADE

du 1er au 15 octobre 2025 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. (samedis, dimanches et jours fériés exceptés)

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, ou adressées par écrit ou courriel au Maire ou au Commissaire enquêteur qui les joindra au registre.

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE Officier supérieur de l'Armée de l'Air, en retraite.

désigné en qualité de Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de PEYMEINADE, le 1er octobre 2025 de 9h00 à 12h00 et le 15 octobre 2025 de 14h00 à 16h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de PEYMEINADE, consultable pendant une durée de 1 an.

Le Maire
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

1314A133

CONNECTEZ-VOUS
À L'ACTU AZURÉENNE !

Une veille éco,
Une plateforme
avec l'ensemble des
annonces légales du 06

REJOIGNEZ LE RÉSEAU
tribuca.net



VILLE DE PÉGOMAS

COMMUNE DE PEGOMAS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
MODIFICATIONS 2 ET 3 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°188/2025 du 24/07/2025, le Maire de Pégomas a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique relative aux modifications n°2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pégomas du mercredi 10 septembre 2025 à 8h30 au vendredi 10 octobre 2025 à 16h30, soit 30 jours consécutifs.

La modification n°2 a été prescrite par délibérations des 10/09/2024 et 03/06/2025. Ces délibérations précisent les objectifs à atteindre (voir les prescriptions définies au PLU sur les parcelles concernées par les secteurs à projet, améliorer le règlement du PLU, créer une aire de stationnement à proximité de l'école Jean Rostand, etc.). La modification n°3 a été prescrite par délibération du 10/09/2024 pour remplacer l'ancienne zone agricole A par une zone naturelle N sur la parcelle AT n°57 au lieu-dit Le Bastidon. Ces deux procédures ne sont pas soumises à évaluation environnementale. La Commune de Pégomas est responsable des procédures de modifications n°2 et 3 du PLU et est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par son Maire, Florence Simon. Le siège administratif est situé à l'Hôtel de Ville, 169 av de Grasse, 06580 Pégomas. Mme Barbara JURAMIE a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur et M. Gérard RENAUD en qualité de suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Nice le 27/06/2025 (dossier n°E2500021/06) pour conduire l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du mercredi 10 septembre 2025 à 8h30 au vendredi 10 octobre 2025 à 16h30, en mairie de Pégomas (169 av de Grasse), siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30). Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site <https://www.democratie-active.fr/epmodif2et3plupegomas/>

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations au choix :

- sur le registre papier d'enquête publique

- en les adressant par écrit à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêteur, Hôtel de Ville, 169 av de Grasse, 06580 Pégomas

- en les adressant par voie électronique à l'adresse : epmodif2et3plupegomas@democratie-active.fr

- sur le registre dématérialisé consultable sur <https://www.democratie-active.fr/epmodif2et3plupegomas/>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Pégomas.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Pégomas pour recevoir ses observations de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 aux dates suivantes : mercredi 10/09/2025, mardi 16/09/2025, lundi 29/09/2025 et vendredi 10/10/2025. Toute contribution reçue après le vendredi 10/10/2025 à 16h30 ne sera pas recevable.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Pégomas et sur le site <https://www.democratie-active.fr/epmodif2et3plupegomas/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibérations sur l'approbation des modifications n°2 et 3 du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets en vue de leur approbation. Le contrôle de légalité de M. le Préfet sur les modifications du PLU approuvées durera deux mois.

1314A002

VIE DES ENTREPRISES, ÉVÈNEMENTS,
ACTUALITÉS JURIDIQUES...

QUI PEUT SE PASSER
DE LA BONNE INFO
AU BON MOMENT ?

ABONNEZ-VOUS !



tribune | côte
d'azur

Toute l'actu économique
azurienne à partir de

22€ /an

tribuca.net

TARIFICATION FORFAITAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2025
DANS LES ALPES-MARITIMES

TYPE D'ANNONCE	Tous départements (HT)	Réunion Mayotte (HT)
CONSTITUTIONS		
Société à Responsabilité Limitée (SARL, SELARL)	147 €	171 €
SARL unipersonnelle (EURL, SELARL Unipersonnelle)	123 €	146 €
Société par Actions Simplifiée (SAS, SELAS)	197 €	231 €
SAS Unipersonnelle (SASU, SELAS Unipersonnelle)	141 €	165 €
Société Civile Immobilière (SCI)	189 €	221 €
Société Civile (sauf SCI)	220 €	260 €
Société Anonyme (SA)	395 €	462 €
Société en Nom Collectif (SNC)	218 €	257 €
DISSOLUTIONS / CLOTURES		
Dissolution	152 €	179 €
Clôture	110 €	128 €
MODIFICATIONS		
Poursuite d'activité	82 €	92 €
Transfert du siège social	108 €	125 €
Mouvement des dirigeants	108 €	125 €
Nomination/démission des Commissaires aux Comptes	108 €	125 €
Prorogation de durée	108 €	125 €
Capital social	135 €	156 €
Objet social	135 €	156 €
Nomination administrateur judiciaire	135 €	156 €
Dénomination	197 €	227 €
Forme juridique	197 €	227 €
Mouvements d'associés, cessions de parts sociales	197 €	227 €
PERSONNES PHYSIQUES		
Changement de nom	57 €	57 €

Les tarifs sont consultables
et téléchargeables sur notre site



Flashez ce code

Dans les Alpes Maritimes, le prix unitaire du signe pour 2025 est de 0,187 ht

tribuca.net ANNONCES LÉGALES
Tél 04 92 17 55 00 - annonceslegales@tribuca.legal